



Procès-verbal

9^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 17 décembre 2025, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

Présences

Membres avec droit de vote :

■ M ^{me} Francine Dion	Présidente
■ M. Jean Thibault	Trésorier
■ M. Aristote Diasonama	Secrétaire
■ M. Keven Bédard (en ligne)	Administrateur
■ M. Maxime Falardeau	Administrateur
■ M. Charles Gillespie	Administrateur
■ M ^{me} Louise Sauvageau	Administratrice
■ M ^{me} Lyne Vézina	Administratrice

Absences

■ M. Mathieu Beaudoin	Administrateur
■ M ^{me} Maryline Côté	Administratrice

Autres présences

■ M. Stéphane Lachance	Conseiller du district électoral de Val-Bélair
■ M. Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes participent à l'assemblée.

IL Y A QUORUM



Ordre du jour

9^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 17 décembre 2025, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 31
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025	19 h 35
4. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 40
5. Période de questions et commentaires du public	20 h 25
6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles <ul style="list-style-type: none">■ 6.1 Suivi des résolutions (seuils de ralentissement sur la rue Castel)■ 6.2 Programme – Initiatives en faveur de la biodiversité■ 6.3 Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025 – Bilan de l'activité de sécurité routière et angles morts■ 6.4 Proposition pour l'amélioration des trajets du RTC dans le secteur	20 h 40
7. Correspondance et trésorerie <ul style="list-style-type: none">■ 7.1 Nouvelle image de marque des conseils de quartier■ 7.2 État des revenus et dépenses	21 h 10
8. Affaires internes	21 h 15
9. Varia	21 h 30
10. Fin de l'assemblée	21 h 35



Procès-verbal

9^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 17 décembre 2025, à 19 h 30

Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport (salle RC19), Québec

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 31, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Maxime Falardeau, dûment appuyée par M. Charles Gillespie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté le sujet « Enjeu de sécurité routière » au point 9.1.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025

Résolution CQVB 25-CA-44

Sur proposition de M. Keven Bédard, dûment appuyée par M^{me} Lyne Vézina, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2025 tel que rédigé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Période d'information des membres du conseil municipal

Le conseiller municipal, M. Stéphane Lachance, précise que les dernières semaines ont été principalement consacrées à l'étude du budget municipal de la prochaine année.



En suivi des enjeux de sécurité signalés concernant l'arrêt du trajet d'autobus 804, au coin de la rue Corail et du boulevard Pie-XI, M. Lachance mentionne que son équipe a communiqué avec le président du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et qu'un suivi est attendu prochainement.

Aussi, il fait savoir qu'il a reçu des courriels d'insatisfaction concernant le déneigement et qu'il fera les représentations nécessaires pour assurer que l'ensemble de la population de la Ville de Québec bénéficie du même service, peu importe le quartier. À ce sujet, les personnes présentes dans la salle dénoncent également la détérioration de la qualité du service de déneigement, principalement sur le boulevard Pie-XI, la route de l'Aéroport et la rue de l'Embâcle.

M. Lachance précise que le meilleur moyen de communiquer les insatisfactions ou les travaux à réaliser demeure le service du 311 qui prend en charge chacune des requêtes. Par ailleurs, il offre, lorsque les dossiers soumis au 311 ne se règlent pas, de lui soumettre le numéro de requête afin qu'il puisse effectuer les suivis nécessaires.

Un échange suit avec les personnes présentes dans la salle concernant la présence de nids-de-poule sur l'avenue Industrielle et le boulevard Pie-XI, la longueur des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Industrielle, du boulevard Pie-XI et de la rue de l'Etna, puis l'étude de circulation qui a été présentée aux membres du conseil de quartier en 2024.

5. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen de la rue de l'Embâcle rappelle l'historique de sa demande pour l'installation de blocs de béton et pour remettre en place la pancarte de signalisation interdisant la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain. Il sollicite l'aide de M. Lachance pour faire avancer le dossier qui avait été entamé avant la période électorale. Ce dernier fera les suivis nécessaires.

Un administrateur partage son expérience à la suite d'une plainte logée au 311 pour remblayer le devant de son terrain à la suite de travaux réalisés par la Ville, alors que les mêmes travaux sont également requis pour les terrains de ses voisins.

Une administratrice s'informe concernant la qualité du déneigement dans les autres arrondissements. Il lui est confirmé que le secteur de Val-Bélair n'est pas le seul à vivre des problématiques par rapport au déneigement.



6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

6.1. Suivi des résolutions (seuils de ralentissement sur la rue Castel)

À la suite de la résolution adoptée à la dernière réunion demandant d'obtenir les conclusions du projet pilote, M. Maxime Thibeault présente le suivi reçu de la part du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI), qui se lit comme suit : « L'analyse des vitesses dans le cadre du projet de seuils de ralentissement sur la rue Castel a démontré une réduction des vitesses pratiquées de 11 km/h entre les seuils et de 16 km/h sur ceux-ci. Cette réduction significative démontre selon nous l'efficacité de ce type d'aménagement. »

Les membres discutent des conclusions qui leur sont communiquées et des enjeux qui pourraient être rencontrés notamment pour le déneigement et les services d'urgence.

6.2. Programme – Initiatives en faveur de la biodiversité

M. Keven Bédard a participé à la séance d'information sur le sujet. Il explique brièvement les règles d'éligibilité à respecter, notamment que les terrains de la Ville ne peuvent être utilisés et que la subvention doit servir à la mobilisation de la population. Le budget annuel maximal attribué pour chaque projet accepté est de 4 000 \$ et les projets doivent être soumis au plus tard le 15 février 2026.

M. Bédard présente son projet qui a été soumis par courriel à l'avance aux membres du conseil de quartier. Ce dernier consiste à faire revivre le concours Jardins fleuris dans un concept modernisé sous deux catégories : balcons et petits espaces, et jardins pour propriétaires de terrains. La subvention pourrait être utilisée pour l'achat de semences ou de plants à être distribués aux participants.

Les membres confirment leur accord avec le projet soumis et ajouteraient la notion d'ateliers offerts au public sur la plantation, l'entretien des plantes ou tout autre sujet pertinent.



Résolution CQVB 25-CA-45

Sur proposition de M. Charles Gillespie, dûment appuyée par M^{me} Lyne Vézina, il est résolu de déposer le projet de concours des Jardins fleuris dans le cadre du Programme des initiatives en faveur de la biodiversité auprès de la Ville de Québec.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.3. Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025 – Bilan de l'activité de sécurité routière et angles morts

Les conclusions générales de l'activité sont en cours de rédaction et seront soumises à l'attention des membres lors d'une prochaine réunion. Le rapport des dépenses sera également préparé.

L'émission du chèque suivant l'activité réalisée à l'École du Val-Joli est toujours attendue. Un suivi sera réalisé par M^{me} Louise Sauvageau et, au besoin, une lettre officielle du Conseil de quartier sera transmise à l'école et un suivi pourra être réalisé par l'équipe de la Ville de Québec.

6.4. Proposition pour l'amélioration des trajets du RTC dans le secteur

M^{me} Francine Dion a déposé le mémoire à la dernière réunion du conseil d'administration du RTC. Elle rappelle les principaux éléments qui sont soulevés dans ce document. En parallèle, M. Maxime Thibeault a contacté le RTC pour solliciter une rencontre spéciale avec le conseil de quartier et demeure en attente d'un suivi. Enfin, suivant la présentation du RTC faite dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2024, les documents de soutien et le compte rendu de la réunion seront soumis de nouveau à l'attention des membres pour faciliter leur préparation à cette éventuelle rencontre d'échange.

7. Correspondance et trésorerie

Avant de procéder à l'étude du sujet suivant, M. Maxime Thibeault informe les membres que des citoyens participent en ligne et que l'un d'entre eux a écrit des commentaires irrespectueux. L'incivilité n'étant pas permise, l'accès à la rencontre lui a été retiré.



7.1. Nouvelle image de marque des conseils de quartier

M. Maxime Thibeault fait savoir que, le 4 décembre dernier, avait lieu le lancement de la nouvelle image de marque des conseils de quartier. Cette nouvelle image se veut davantage au goût du jour, vise à mobiliser les gens et à bien représenter les conseils de quartier dans la diversité de la Ville. Elle est le résultat d'une longue démarche de consultation et du travail d'un comité aviseur, dont M. Aristote Diasonama a fait partie en compagnie de plusieurs membres des conseils de quartier de partout dans la Ville. C'est avec fierté qu'il présente à l'écran la nouvelle image de marque et une déclinaison des différents documents qui peuvent être utilisés, incluant des outils pour les réseaux sociaux. D'autres documents suivront au cours de la prochaine année, par exemple pour l'organisation d'événements. Il précise également que la Ville produira des bannières autoportantes différentes pour chacun des conseils de quartier. Il présente à l'écran le modèle de rapport annuel et donne les explications sur le concept de cette image de marque.

M. Aristote Diasonama précise que le travail de conception s'est déroulé sur une période de 8 mois et que la volonté était de capturer le regard des conseils de quartier mais également celui de la population. Il présente également le nouveau slogan, soit « Agir pour la communauté ».

En parallèle, il est suggéré de procéder à la modernisation des médias sociaux du conseil de quartier. M. Keven Bédard s'offre pour s'en occuper et suggère de se donner un code de conduite sur les publications. Pour le moment, l'attention pourra être portée sur la mise à jour avec les nouveaux logos et la publication de l'ordre du jour des réunions. La question concernant l'achat de publicités est soulevée mais demeure à valider afin de savoir si le budget de fonctionnement du conseil de quartier peut être utilisé pour ce type de dépense.

En complément, une citoyenne signale que le conseil de quartier de Loretteville collabore à la rédaction d'un journal mensuel qui présente les activités qui sont réalisées dans le quartier.

7.2. État des revenus et dépenses

Le trésorier présente son rapport. Le solde du compte était de 3 709,15 \$ au 30 novembre 2025. Ce montant inclut le solde du budget de fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant de 1 628,78 \$, de même que le solde de la subvention reçue pour le projet de sécurité routière, qui s'élève à 2 080,37 \$. De ce montant, un chèque de 1 667,14 \$ demeure à être encaissé.



Les chèques à émettre feront l'objet d'une résolution à la réunion du mois de janvier 2026.

8. Affaires internes

Aucun sujet n'est traité.

9. Varia

9.1. Enjeux de sécurité routière

M^{me} Louise Sauvageau partage des situations où elle a observé que la sécurité routière dans le quartier de Val-Bélair est compromise, notamment à l'intersection de l'autoroute Henri-IV et de l'avenue Industrielle. Également, le long du boulevard Pie-XI Nord, la traverse des piétons demeure risquée, aucun passage piétonnier avec lumière ou marquage de la chaussée n'étant en place. Enfin, la sortie de la rue de la Joconde pour aller prendre le boulevard Pie-XI demeure hasardeuse.

Une résolution afin de demander à la Ville de Québec d'augmenter la sécurité piétonnière sur le boulevard Pie-XI Nord et de collaborer avec le ministère des Transports du Québec pour sécuriser l'intersection de l'autoroute Henri-IV et de l'avenue Industrielle sera soumise pour adoption, à la prochaine réunion.

10. Fin de l'assemblée

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Thibault de lever la séance.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M. Aristote Diasonama.

Signature autorisée

Francine Dion, présidente

Signature autorisée

Aristote Diasonama, secrétaire